



## **SÉRIE SOLUTION**

La Série Solution de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est conçue pour offrir des produits d'assurance vie à des prix concurrentiels et souples sans participation qui répondent à une grande variété de besoins en assurance.

#### **Solution TRA**

Solution TRA est un produit d'assurance vie temporaire renouvelable et transformable comportant une prime initiale et des primes de renouvellement garanties. Contrairement aux régimes TRA traditionnels dont les primes augmentent annuellement à partir de la 2º année, les primes de Solution TRA demeurent les mêmes pour les trois (3) premières années de la police. À partir de la 4º année, les primes augmentent annuellement jusqu'à l'âge de 85 ans, puis demeurent nivelées jusqu'à l'âge de 100 ans. À l'âge de 100 ans, la protection est entièrement libérée du paiement des primes.

#### Solution 10, Solution 15 et Solution 20

Solution 10, Solution 15 et Solution 20 sont des produits d'assurance vie temporaire renouvelables et transformables comportant une prime initiale et des primes de renouvellement garanties. Les primes demeurent inchangées pour chaque période. À la fin de chaque période, la police est automatiquement renouvelée et les primes augmentent. Pour Solution 10, les primes augmentent tous les 10 ans jusqu'au renouvellement de la prime qui survient après l'âge de 75 ans, puis demeurent les mêmes jusqu'à l'âge de 100 ans. Pour Solution 15, les primes augmentent tous les 15 ans jusqu'au renouvellement de la prime qui survient après l'âge de 70 ans, puis demeurent les mêmes jusqu'à l'âge de 100 ans. Pour Solution 20, les primes augmentent tous les 20 ans jusqu'au renouvellement de la prime qui survient après l'âge de 65 ans, puis demeurent inchangées jusqu'à l'âge de 100 ans. À l'âge de 100 ans, les deux protections sont entièrement libérées du paiement des primes.



Des taux de primes Privilégié et Élite plus bas sont disponibles si les personnes assurées répondent à nos critères d'appréciation des risques de la catégorie de risque « Privilégié » ou « Élite ». Ces taux sont offerts pour un capital assuré de 1 000 001 \$ et plus si une analyse des fluides est fournie.

Les clients âgés de 18 ans à 50 ans qui demandent une protection de 1 000 001 \$ à 2 000 000 \$ peuvent soit :

- Demander les catégories de risque Privilégié et Élite en fournissant une analyse des fluides; ou
- Demander une catégorie standard, sans analyse des fluides, pour la commodité du processus.

#### **Solution 25 et Solution 30**

Solution 25 et Solution 30 sont des produits d'assurance vie temporaire renouvelables et transformables comportant une prime initiale et des primes de renouvellement garanties. Pour Solution 25, les primes demeurent inchangées pour les 25 premières années. À partir de la 26° année, les primes augmentent annuellement jusqu'à l'âge de 85 ans. Pour Solution 30, les primes demeurent inchangées pour les 30 premières années. À partir de la 31° année, les primes augmentent annuellement jusqu'à l'âge de 85 ans. Par la suite, les primes de ces contrats d'assurance vie temporaire demeurent nivelées jusqu'à l'âge de 100 ans. À l'âge de 100 ans, la protection est entièrement libérée.

#### **Solution 100**

Solution 100 est un produit d'assurance vie permanente comportant des primes garanties payables jusqu'à l'âge de 100 ans et des valeurs de rachat garanties à partir de la 10<sup>e</sup> année. À l'âge de 100 ans, la protection est entièrement libérée du paiement des primes. Le produit est conçu pour les personnes et les entreprises qui ont besoin d'une protection la vie durant, d'un accès aux valeurs de rachat et d'une prime nivelée concurrentielle jusqu'à l'âge de 100 ans.



# **DÉTAIL DES CONTRATS**

	Solution TRA	Solution 10/15/20	Solution 25/30	Solution 100
Description du produit	Assurance vie temporaire transformable et renouvelable annuellement comportant des taux de primes garanties	Assurance vie temporaire transformable et renouvelable aux 10 ans, aux 15 ans ou aux 20 ans comportant des taux de primes garantis	Assurance vie temporaire transformable aux taux de primes garantis durant les 25 ou les 30 premières années et ensuite renouvelable annuellement	Assurance vie permanente comportant des taux de primes garantis, des valeurs libérées réduites et des valeurs de rachat
Besoins comblés	<ul> <li>Protection d'assurance vie temporaire à faible coût</li> <li>Produit convenant aux personnes envisageant d'améliorer leur état de santé ou planifiant obtenir un produit d'assurance permanent ou temporaire à plus long terme</li> </ul>	Protection d'assurance vie à court ou à long terme répondant à divers besoins, dont : • Paiement de l'hypothèque et des dettes • Planification dans le cadre d'une petite entreprise	Protection d'assurance temporaire à long terme répondant à divers besoins, dont : • Paiement de l'hypothèque, des dettes et des derniers frais • Remplacement du revenu familial	<ul> <li>Protection d'assurance vie permanente concurrentielle sans aucune modification des primes</li> <li>Accès aux valeurs de rachat pour répondre aux besoins d'urgence à partir de la 10<sup>e</sup> année de la police</li> </ul>
Âges à l'établissement (au plus proche anniversaire)	De 18 à 65 ans	Solution 10 : de 18 à 75 ans Solution 15 : de 18 à 70 ans Solution 20 : de 18 à 65 ans	Solution 25 : de 18 à 60 ans Solution 30 : de 18 à 55 ans	De 0 à 75 ans
Durée de la protection	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans
Protection minimale	25 000 \$	25 000 \$ jusqu'à 65 ans 10 000 \$ de 66 à 75 ans	25 000 \$	25 000 \$ jusqu'à 65 ans 10 000 \$ de 66 à 75 ans
Protection maximale	499 999 \$	20 000 000 \$	20 000 000 \$	20 000 000 \$
Classification des risques	Tous les montants • Standard non-fumeur • Standard fumeur	Tous les montants  • Standard non-fumeur  • Standard fumeur  1 000 001 \$ et plus si une analyse des fluides est fournie  • Élite non-fumeur  • Privilégié non-fumeur  • Privilégié fumeur	Tous les montants  • Standard non-fumeur  • Standard fumeur  1 000 001 \$ et plus si une analyse des fluides est fournie  • Élite non-fumeur  • Privilégié non-fumeur  • Privilégié fumeur	Tous les montants • Standard non-fumeur • Standard fumeur
Type de protection	<ul> <li>Vie unique</li> <li>Conjointe payable au premier décès (2 assurés)</li> <li>Conjointe payable au dernier décès (2 assurés)</li> <li>Vie multiple (2 assurés)</li> </ul>	<ul> <li>Vie unique</li> <li>Conjointe payable au premier décès (2 assurés)</li> <li>Conjointe payable au dernier décès (2 assurés)</li> <li>Vie multiple (2 assurés)</li> </ul>	<ul> <li>Vie unique</li> <li>Conjointe payable au premier décès (2 assurés)</li> <li>Conjointe payable au dernier décès (2 assurés)</li> <li>Vie multiple (2 assurés)</li> </ul>	<ul> <li>Vie unique</li> <li>Conjointe payable au premier décès (2 assurés)</li> <li>Conjointe payable au dernier décès (2 assurés)</li> <li>Vie multiple (2 assurés)</li> </ul>

### **DÉTAIL DES CONTRATS**

	Solution TRA	Solution 10/15/20	Solution 25/30	Solution 100
Primes	Taux de primes garantis qui demeurent les mêmes durant les trois premières années et augmentant ensuite chaque année jusqu'à la dernière augmentation de la prime ayant lieu au renouvellement à l'âge de 85 ans.	Taux de primes garantis augmentant tous les 10 ans pour Solution 10, tous les 15 ans pour Solution 15 et tous les 20 ans pour Solution 20. La prime augmente pour la dernière fois au moment du renouvellement après l'âge de 75 ans pour Solution 10, après l'âge de 70 ans pour Solution 15 et après l'âge de 65 ans pour Solution 20.	Solution 25  Taux de primes garantis durant les 25 premières années, augmentant annuellement par la suite jusqu'à la dernière augmentation de la prime ayant lieu à l'âge de 85 ans  Solution 30  Taux de primes garantis durant les 30 premières années, augmentant annuellement par la suite jusqu'à la dernière augmentation de la prime ayant lieu à l'âge de 85 ans	Taux de primes nivelés garantis jusqu'à l'âge de 100 ans
Paliers de primes	Moins de 100 000 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$	Moins de 100 000 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$ 500 000 \$ à 999 999 \$ 1 000 000 \$ et plus	Moins de 100 000 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$ 500 000 \$ à 999 999 \$ 1 000 000 \$ et plus	Moins de 100 000 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$ 500 000 \$ et plus
Frais de police annuels	Régime de base : 50 \$ Avenant : 0 \$	Régime de base : 50 \$ Avenant : 0 \$	Régime de base : 50 \$ Avenant : 0 \$	Régime de base : 50 \$ Avenant : 0 \$
Facteur modal pour la prime mensuelle	0,09	0,09	0,09	0,09
Transformation	Jusqu'à l'âge de 75 ans	Jusqu'à l'âge de 75 ans	Jusqu'à l'âge de 75 ans	Non transformable
Options de transformation	<ul> <li>Solution 100</li> <li>AssurMax<sup>MD</sup></li> <li>Optimax Patrimoine<sup>MD</sup></li> <li>Temporaire à 100 ans</li> </ul>	<ul><li>Solution 100</li><li>AssurMax</li><li>Optimax Patrimoine</li><li>Temporaire à 100 ans</li></ul>	<ul><li>Solution 100</li><li>AssurMax</li><li>Optimax Patrimoine</li><li>Temporaire à 100 ans</li></ul>	S. O.
Valeurs de la police	S. O.	S. O.	s. o.	Valeurs de rachat et valeurs libérées réduites garanties à partir de la 10° année
Garanties complémentaires offertes	<ul> <li>Exonération des primes</li> <li>Assurabilité garantie</li> <li>Décès et mutilation accidentels</li> <li>Protection vie pour enfants</li> <li>Protection maladies graves pour enfants</li> </ul>	<ul> <li>Exonération des primes</li> <li>Assurabilité garantie</li> <li>Décès et mutilation accidentels</li> <li>Protection vie pour enfants</li> <li>Protection maladies graves pour enfants</li> </ul>	<ul> <li>Exonération des primes</li> <li>Assurabilité garantie</li> <li>Décès et mutilation accidentels</li> <li>Protection vie pour enfants</li> <li>Protection maladies graves pour enfants</li> </ul>	<ul> <li>Exonération des primes</li> <li>Exonération en cas de décès ou d'invalidité du payeur</li> <li>Assurabilité garantie</li> <li>Décès et mutilation accidentels</li> <li>Protection vie pour enfants</li> <li>Protection maladies graves pour enfants</li> </ul>
Avenants d'assurance offerts	Série Solution Temporaire à 100 ans Protection MG Protection MG Plus Protection crédit pour invalidité <sup>MC</sup> de l'Empire Vie	Série Solution Temporaire à 100 ans Protection MG Protection MG Plus Protection crédit pour invalidité de l'Empire Vie	Série Solution Temporaire à 100 ans Protection MG Protection MG Plus Protection crédit pour invalidité de l'Empire Vie	Série Solution Temporaire à 100 ans Protection MG Protection MG Plus Protection crédit pour invalidité de l'Empire Vie

### RÉSERVÉ AUX CONSEILLÈRES ET AUX CONSEILLERS

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

MD/MC Marque déposée et marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

### L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité™ empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

